



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 59734

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le suicide des jeunes, notamment des personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres. Selon son ministère, en France, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans et la première cause de mortalité chez les jeunes de vingt-cinq à trente-quatre ans. Le suicide des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres ou en interrogation sur leur orientation sexuelle ou identité de genre représenterait chaque année une part importante des 12 000 suicides et 160 000 tentatives de suicide. La Fédération française des centres gais et lesbiens et de leurs membres associés ont estimé cette part de 40 à 60 %. Ses permanents recensent régulièrement les suicides ou tentatives de suicide des personnes avec qui ils sont en contact. Dans d'autres associations n'appartenant pas au mouvement LGBT, comme SOS suicide phénix Paris ou Sida info service, les bénévoles témoignent de la sursuicidalité des personnes LGBT et des personnes en interrogation sur leur orientation sexuelle ou identité de genre. L'État ne semble mener aucune politique visible de santé publique destiné à réduire la sursuicidalité de ces personnes. En effet, le ministère de la santé n'en dit mot dans le dossier consacré au suicide sur son site Internet. Pourtant, un rapport parlementaire sur l'isolement et le suicide, adressé au Premier ministre le 15 septembre 2003, rappelait que « les souffrances dues à la découverte de l'homosexualité semblent importantes, en particulier à cause de l'accueil réservé par la société aux personnes homosexuelles » et affirmait : « La publication d'une plaquette d'information en vue de sensibiliser les parents, les enseignants et le monde professionnel aux difficultés de ces personnes formerait un autre axe d'une politique de lutte contre l'homophobie. » Aussi, elle lui demande s'il entend (et à quelle échéance) commander à un institut de recherche, l'étude épidémiologique demandée le 15 septembre 2003 au Gouvernement sur le lien entre suicide et homophobie et transphobie : comment peuvent être associés à la réflexion les rares psychologues et sociologues spécialistes de cette question et les acteurs LGBT de la société civile (qui accueillent chaque jour des personnes suicidaires évoluant dans un contexte homophobe) ; s'il entend donner suite à la proposition de plaquette d'information ; enfin quelles mesures il compte prendre dès à présent contre cette sursuicidalité.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59734

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2361